

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
LE MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES DE BASE
DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS DE LA WILAYA DE BISKRA

NIF : 408015000007086

UN AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N°15 /2026 (2EME AVIS)

La direction des travaux publics de la wilaya de BISKRA lancé un avis **d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales** pour :

- **LOT 02 : REPARATION DES DEGATS DES CRUES SUR CW36 DU PK 05 AU PK 07+500 ET SUR CW36A DU PK05 AU PK06 ET DU PK23+800 AU PK 24+300 (COMMUNE DE SIDI OKBA ET OUMACHE).**

Dans le cadre de **L'OPERATION : REPARATION DES DEGATS DES CRUES SUR CW (W .BISKRA).**

Conditions de participation :

- ✓ **NB : LA PARTICIPATION EN GROUPEMENT D'ENTREPRISES N'EST PAS AUTORISEE.**

Ne sont éligibles au présent appel d'offres que les entreprises satisfaisant obligatoirement les conditions minimales suivantes :

- 1- **En matière de qualification et de classification professionnelles :** Être qualifiée en Travaux Publics (Activité Principale) et classée à la catégorie **TROIS (03) ou plus.**

- 2- **En matière de références professionnelles :** Avoir réalisé au moins **un (01)** projet dans le domaine des ouvrages d'art, Justifié par une attestation de bonne exécution délivrée par un maître d'ouvrages public à l'appui.

La participation en groupement d'entreprise n'est pas autorisée

NB : Si l'une de ces conditions n'est pas satisfaite, l'offre sera rejetée systématiquement.

Le cahier des charges est à retirer auprès de la DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS DE LA WILAYA DE BISKRA (Entrée nord de la ville de BISKRA, route de BATNA).

Les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière, et seront placés dans des trois (03) enveloppes séparées et cachetées, accompagnées obligatoirement des documents réglementaires, doivent être déposées auprès de la Direction des Travaux Publics (entrée nord de la wilaya de Biskra – route de Batna), **Ces enveloppes seront mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, ne portant que la mention :**

Appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N° /2026 pour :

Opération : REPARATION DES DEGATS DES CRUES SUR CW (W .BISKRA).

« A N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE ET D'EVALUATION »

Les offres doivent être déposées à la direction des travaux public de 08H30 à 11H00, le **dixième (10^{ème})** jour à compter de la date de la première parution du présent avis dans le BOMOP ou dans les journaux nationaux ou dans la presse électronique.

La durée de préparation des offres est fixée à 10 jours

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de **90 jours augmentée de la durée de préparation des offres**, à compter de la date de dépôt des offres, et devront obligatoirement présenter les pièces et documents exigés par la réglementation en vigueur, notamment :

DOSSIER CANDIDATURE (SELON L'ARTICLE 14.1 DE L'INSTRUCTION AUX SOUMISSIONNAIRES):

✚ La déclaration de candidature : dans la déclaration de candidature, Le candidat ou soumissionnaire atteste qu'il :
-N'est pas exclu ou interdit de participer aux marchés publics conformément aux dispositions des articles 75 et 89 du décret présidentiel° 15/247 du 16/09/2015, portant réglementations Des marchés publics et des délégations de service public.

-N'est pas en redressement judiciaire et que son casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois porte la mention (néant). Dans le cas contraire, il doit joindre le jugement et le casier judiciaire. Le casier judiciaire concerne le candidat ou le soumissionnaire lorsqu'il s'agit d'une personne physique, et du gérant ou du directeur général de l'entreprise lorsqu'il s'agit d'une société.

-Est en règle avec ses obligations fiscales, parafiscales et envers l'organisme en charge des congés payés et du chômage intempéries des secteurs du bâtiment, des travaux publics et de L'hydraulique, le cas échéant, pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie

- Est inscrit au registre de commerce en relation avec l'objet des travaux,
- A effectué le dépôt légal des comptes sociaux, pour les sociétés de droit algérien.

- + Détient un numéro d'identification fiscale, pour les entreprises de droit algérien et les entreprises Etrangères ayant déjà exercé en Algérie.
- + Une déclaration de probité.
- + Les statuts pour les sociétés.
- + Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise.
- + Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires ou, le cas Echéant, des sous-traitants :

A/ Capacités professionnelles : certificat de qualification et de classification.

B/Capacités financières : moyens financiers justifiés durant les trois (03) meilleures années parmi les cinq (05) dernières années (2020-2024) à partir des références bancaires.

C/Capacités techniques : moyens humains, moyens matériels.

OFFRE TECHNIQUE (SELON L'ARTICLE 14.2 DE L'INSTRUCTION AUX SOUMISSIONNAIRES) :

- + Cahier des charges « offre technique ».
- + Une déclaration à souscrire.
- + -tout document permettant d'évaluer l'offre technique : un mémoire technique justificatif et tout autre document exigé en application des dispositions de l'article 78 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public pour l'évaluation technique à savoir :
 - Moyens humains.
 - Moyens matériels.
 - Délai et méthodologie et une mémoire technique affectés pour le projet.
- + Le planning et le phasage des travaux.
- + PV de Visite de site.
- + CPC
- + le Cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite. (Lu et accepté).

NB :

- Tous copies de ces documents qui ne sont pas lisibles ne seront pas en considération.
- les copies des documents doivent être en cours de validité le jour de l'ouverture des plis.
- le maître de l'ouvrage se réserve le droit de demander les documents originaux au soumissionnaire attributaire du marché public.

L'attributaire du marché public doit fournir les documents justifiant les informations contenues dans la déclaration de candidature dans un délai maximum de dix (10) jours à compter de sa saisine conformément à l'article 69 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

OFFRE FINANCIERE (SELON L'ARTICLE 14.3 DE L'INSTRUCTION AUX SOUMISSIONNAIRES):

- + Cahier des charges « offre financière ».
- + La lettre de soumission.
- + CPS
- + Définition des prix unitaires
- + Le bordereau des prix unitaires (BPU).
- + Le détail quantitatif et estimatif (DQE).

L'ouverture des plis se fera le jour correspondant à la date fixée pour le dépôt des offres à **ONZE heure TRENTE (11h30)** en séance publique à la D.T.P de Biskra.

Si le dernier jour de la durée de préparation des offres coïncide avec **un jour férié ou un jour de repos légal**, le dépôt des offres sera reporté jusqu'au **jour ouvrable suivant avec les mêmes horaires**.

Ce présent avis d'appel d'offres, tient lieu d'invitation des soumissionnaires pour assister à l'ouverture des plis.